Bref historique des services français, depuis 1871

Category: 1800-1900,1992-2000,Affaire Amiral Darlan,Affaire Dreyfus,DCRI / DST,Extraits de bulletin,Général Guy Schlesser,Général Louis Rivet,Services français
29 octobre 2021

1871-juin-08
Création au Ministère de la Guerre d'un service chargé de « renseigner sur les desseins et les opérations de l'ennemi ».

En **1872**
Un service Militaire de Contre-espionnage est créé au Ministère de la Guerre.

1876-juin-08
Création de la Section de "Statistiques et de reconnaissances Militaires". avec rattachement au deuxième Bureau de l'armée.

1886-avril-18
Loi pénale sur la répression de l'espionnage. (Général Boulanger).

1887-janvier-01
Instruction relative à l'Organisation du SR en temps de Guerre.

1894-octobre
Affaire Dreyfus. Le capitaine Dreyfus, est victime d'une manipulation montée par un officier du 2ème Bureau dirigé par le colonel Sandherr.

1899-mai-05
Alors que cette affaire divise la France sur les plans politique et militaire, le gouvernement décide de confier le contre-espionnage au ministère de l'Intérieur. Le service de renseignements de l'état-major est supprimé et est créé le Service de surveillance du territoire (SST), rattaché à la Sûreté générale (SG), officiellement chargée de la traque des espions étrangers sur le sol national. Le contre-espionnage est à la charge des commissaires spéciaux de la Sûreté. Une petite section de renseignements est maintenue au sein de l'état-major, mais elle n'a aucune activité en matière de contre-espionnage, celui-ci restant du ressort de la Sûreté.

1899-septembre-15
Dissolution de la Section de statistiques, qui devient une section du deuxième Bureau.

En **1906**
Georges Clemenceau, devient président du Conseil tout en conservant le portefeuille de l'Intérieur. Le commissaire Célestin Hennion est nommé à la tête des brigades mobiles chargées d'enquêter sur les affaires spéciales de police judiciaire et de contre-espionnage. Ces unités sont baptisées « brigades du Tigre », surnom de Clemenceau.

1907-février-02
Le 2ème Bureau de l'état-major redevient opérationnel et récupère une partie des missions de contre-espionnage dont il avait la charge avant l'affaire Dreyfus. Sous la direction du général Charles-Joseph Dupont, le 2ème Bureau travaille avec l'Intérieur, en particulier avec les brigades mobiles du commissaire Hennion (spécialisées dans le contre-espionnage), au sein desquelles ont été intégrés les commissaires des frontières.

1911-août-31
La répression de l'espionnage est confiée au Contrôle général des services de recherche Judiciaire qui supervisait les brigades mobiles.

En **1913**
Reconnaissance officielle d'une mission de contre-espionnage extérieur dévolue aux autorités militaires. La répartition se fait comme suit :
Au Ministre de la Guerre, le contre espionnage extérieur.
Au Ministre de l'intérieur, la surveillance des frontières et la répression .

1915-mai-28
Création d'une Section de Centralisation du Renseignement (SCR), sous l'autorité du Commandant Ladoux. Rattachée au 2ème Bureau de l'état Major, qui centralise les actions des bureaux centraux de renseignement (BCR). L'ensemble sous l'autorité d'un 5ème Bureau.

1917-avril
Passage de la SCR sous l'autorité de la Section de renseignements (SR).

1918-février-12
Un commissariat à la sûreté nationale placé sous l'autorité du président du conseil est chargé de la police criminelle, des renseignements généraux et du contre-espionnage.
On y trouve :
– le SR chargé de la recherche des informations et le SCR chargé de la centralisation du renseignement et du contre-espionnage (deuxième Bureau SR-SCR). Le personnel est formé d'une équipe réduite d'officiers de contre-espionnage spécialisés dépendant du ministère de la guerre, et de policiers chargés de l'arrestation des suspects et des enquêtes judiciaires.
– Une section archives et fichier
– Une section consacrée à la propagande révolutionnaire (PR).

En **1924**
Création de la police de l'Air.

En **1927**
Réglementation de la police de la colombophilie.

1934-janvier-26
Vote de la Loi sur la répression de l'espionnage.

1934-avril-28
Transformation de la Direction Générale de la Sûreté Générale, en Direction Générale de la Sûreté nationale, avec un poste de contrôleur général chargé du contre-espionnage. (ST)

1935-mars-01
Rattachement de la ST à la nouvelle direction de la police du territoire et des étrangers avec des missions de police de l'Air, de TSF et de colombophilie.

1936-juin
Le colonel Louis Rivet remplace le colonel Roux à la tête du Service des renseignements et du Service de centralisation des renseignements (CE) commandé par le commandant Guy Schlesser – Le service est installé au 2 bis avenue de Tourville (Paris).

1937-mars-09
La surveillance du territoire devient un service de police autonome, disposant de moyens propres.

1937-mars-12
Décision n°1800. Définition et constitution de Bureau central de Renseignements (BCR). Création au sein de la SCR d'une section consacrée à la défense préventive .

1939-juillet-29
A l'initiative du Service de renseignement de l'Armée, une charte du contre-espionnage est établie et un décret-loi refond, en un texte unique incorporé dans le Code Pénal (article 75 et suivants), toutes les dispositions antérieures, répressives de 1810, 1886 et 1934.

Puis se produisent la débâcle, l'effondrement de toutes les structures, ce qui conduira les parlementaires à faire appel au Maréchal Pétain, qui demandera l'Armistice.

1940-juin-24
Près d'Agen, dans la cour du Séminaire de Bon-Encontre, le colonel Rivet, le capitaine Paillole et les cadres du contre-espionnage font serment de poursuivre dans la clandestinité la lutte contre les services spéciaux ennemis. Ils bénéficieront de l'appui du général Weygand, pour réaliser les structures adaptées à cette lutte.
Seront ainsi créés: – « L'entreprise des Travaux Ruraux (T.R.) », avec l'appui du Génie rural, qui sera la couverture du contre-espionnage clandestin offensif et dont la direction est confiée au capitaine Paillole. – Les Bureaux des Menées Antinationales, organisme officiel dont la justification est admise par les autorités allemandes dans la convention d'armistice afin d'assurer la protection de l'Armée d'Armistice. Ce service est en fait la couverture du CE clandestin (T.R.) et lui servira de soutien; ce service sera confié au Lieutenant-colonel d'Alés.
– Parallèlement les cadres du SR prêtent serment le même jour, et le SR Guerre, dirigé par le Lieutenant-colonel Perruche, s'installe à Royat.
– Le SR Air entre aussi en clandestinité sous les ordres du colonel Ronin.

Ainsi, le Service de renseignement « traditionnel » , sous l'impulsion particulière du général Weygand et de son chef , le colonel Rivet, va continuer le combat en changeant de structures, de noms, et de chefs, selon les circonstances; seule sa mission de lutte contre l'occupant ne changera pas.

1940-juillet-01
A Londres, le général De Gaulle nomme le capitaine Dewavrin dit « Passy » , chef de son 2ème Bureau, à Duke Street. Cette entité deviendra le Bureau Central de Renseignement et d'Action Militaire en 1942 (BCRAM), puis le Bureau Central de Renseignement et d'Action, le célèbre BCRA, en juillet 1942.

1941-juin-01
La surveillance du territoire est dirigée par le contrôleur général Castaing. Mais la haute direction est confiée par l'Amiral Darlan au capitaine de vaisseau Rollin.

1941-août-18
Création par l'Amiral Darlan du Centre d'Information Gouvernemental (CIG) pour coiffer les activités des trois SR.

1941-septembre-14
L'amiral Darlan et son ministre de l'intérieur Pierre Pucheu redonnent les pouvoirs de police du contre-espionnage aux autorités civiles, affranchissant ainsi la ST de la tutelle des BMA.
Le Gouvernement de Vichy va tout faire pour contrôler, limiter et si possible neutraliser l'activité contre-espionnage menée par les « Travaux Ruraux », qui compliquent ses relations avec la puissance occupante.
Le capitaine de vaisseau Rollin emploiera ses commissaires de police « spéciaux » pour contrôler les activités anti-allemandes menées par les T.R. en Zone Libre.

1941-décembre-16
A Londres – Dewavrin (Passy) crée une section de CE, confiée au lieutenant Warin (Wybot) ancien du BMA de Marseille.

1942-janvier-17
A Londres, création du Bureau Central de Renseignement et d'Action Militaire (BCRAM). Il comprend :
– la section action/militaire (R.Lagier, D.Cordier, F.Scamaroni)
– la section renseignement (A.Manue)
– la section documentation et diffusion (DD)
– la section d'études et de coordination (SEC), (créée en mars 1942 M.Duclos).

1942-août-24
Dissolution des BMA et création d'un Service de la Sécurité Militaire (SSM) confié au commandant Paul Paillole. La direction du T.R. est alors assurée par le capitaine Lafont , alias Verneuil.

1942-novembre-10
A Alger, création de la Direction des Services de Renseignement et de Sécurité Militaire. (DSR-SM).

1943-janvier-04
A Alger, cette création (DSR-SM) devient opérationnelle, sous l'autorité de P. Paillole.

1943-avril
Intégration de la DSR-SM, dans une Direction des services spéciaux du Général Ronin (DGSS)

avec le BCRA-A.

1943-mai
La SM devient Direction de la Sécurité militaire, (DSM) chargée du contre-espionnage et ayant autorité sur les réseaux TR et SM Précurseurs de France occupée. (la ST lui est aussi rattachée).

1943-septembre-04
A l'initiative du commandant Paul Paillole, création de la Sûreté aux Armées.

1943-novembre-27
Rapprochement politique entre le général de Gaulle et le général Giraud – Décret du comité français de Libération nationale créant une Direction Générale des Services Spéciaux (DGSS). Dirigée par Jacques Soustelle. C'est la Fusion du BCRA / SR / CE, qui se fera dans la douleur, et amènera la démission du colonel Rivet.

1944-avril-24
Décision n° 8000 du général de Gaulle, consacrant la compétence exclusive du CE à la DSM au sein de la DGSS. Le contre-espionnage ne relève plus de l'autorité militaire, mais via la DGSS, de celle du chef du GPRF. Le commandant Paillole est confirmé dans ses fonctions et ses responsabilités par le général de Gaulle.
Le rôle de la sécurité militaire lors de la libération fut entériné par un protocole d'accord établi entre le commandant Paillole , directeur de la Sécurité Militaire et le 2ème Bureau du haut commandement allié (SHAEF). « Dans les régions libérées, la responsabilité des activités de contre espionnage sera exercée par l'autorité militaire française (SSM) qui reconstitue ses Bureaux de Sécurité Militaire (BSM). Les noyaux de ces bureaux existent déjà dans le service de Sécurité Militaire Précurseur qui a été établi en France (SSMP).
Cet accord avec le Haut commandement allié négocié par Paul Paillole à Londres à la fin d'avril 1944, fut considéré par le Général de Gaulle comme un élément très important pour le rétablissement de la souveraineté française dans les territoires libérés et par conséquent, le renoncement des Américains à l'A.M.G.O.T..

1944-octobre-23
Suppression de la DGSS.

1944-novembre-06
La Direction Générale des Services Spéciaux (DGSS) , dirigée par Jacques Soustelle devient Direction Générale des Etudes et des Recherches.(DGER).

1944-novembre-16
Création de la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) – Roger Wybot.

1944-novembre-17
L'ex DSM est divisée en deux structures différentes.
– La DGER incorpore l'organisation T.R., pour former le noyau de son service de contre-espionnage extérieur (Le colonel Chrétien, puis le lieutenant-colonel Lafont deviendront successivement chefs du service de contre-espionnage de la DGER, puis du SDECE),
– Un nouveau service de sécurité militaire constitué au sein du ministère des Armées regroupant les branches Guerre, Marine et Air, va constituer la sécurité des Forces Armées, le

colonel Labadie devenant le patron de ce nouveau service.

En désaccord avec ce démembrement, (séparation du contre-espionnage offensif du contre-espionnage préventif) estimant qu'il " rompt l'unité du contre-espionnage telle qu'il l'a toujours conçue " le commandant Paul Paillole démissionna de ses fonctions.

1944-novembre-22
Un arrêté D.8017/SN/ST, non publié, définit les attributions de la DST.

1945-avril-19
le colonel Passy reprend le contrôle de la DGER.
Début 1946, Passy réorganise le Service qui devient Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage (SDECE) , appellation qui restera jusqu'en 1982, avec plusieurs Directeurs.

1982-avril-04
le SDECE est remplacé par la nouvelle Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE), par décret paru au JO. La direction en est d'abord confiée à Pierre Marion, puis à l'Amiral Lacoste… et ensuite à d'autres Directeurs.

2008-juillet-01
Création de la Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI). Décret n° 2008-609. Cette nouvelle Direction regroupe Ex-DST et Ex-DCRG.